|  |
| --- |
| 1. **A COURT TERME**
 |
| Mettre en place une cellule qualité | 20/01/2017 | 1. Cellule qualité opérationnelle,
 | Tous ministères et institutions de la République | CAB/SG/Directions Centrales/Institutions rattachées | Non encore réalisée |
| 1. **A MOYEN OU LONG TERME**
 |
| Prévoir au budget du département une ligne pour le renforcement des capacités des membres de la cellule qualité | 30/01/2017 | 1. La ligne de renforcement des capacités des membres de la cellule qualité est disponible
 | Tous ministères et institutions de la République | CAB/SG/Directions Centrales/Institutions rattachées | Non encore réalisée |
| Mettre en place un système de management de la qualité | 01/03/2017 | 1. Système de management de la qualité mise en place
 | Non encore réalisée |
| Inclure dans tous les appels d’offre des marchés publics, la référence systématique aux normes | 31/03/2017 | 1. Tous les marchés publics sont désormais référencés aux normes
 | Non encore réalisée |
| Veiller à ce que tout produit ou service mis à la consommation sur le territoire national soit conforme aux normes en vigueur. La preuve de la conformité est du ressort de l’importateur, de l’exportateur ou du prestataire, du fabriquant et du producteur | 30/03/2017 | 1. Les produits et services mis en consommation sur le territoire national sont conformes
 | Non encore réalisée |
| Mettre en œuvre la politique qualité dans tous les services tant du secteur public que privé | 30/03/2017 | 1. La politique qualité est mise en œuvre dans toutes les banches d’activités publiques et privées
 | En cours de réalisationLe document de politique nationale de la qualité a été validé le 14 juin 2016 |

|  |
| --- |
| 1. **A COURT TERME**
 |
| Faire adopter le décret portant attributions, organisation et fonctionnement du fonds national de promotion de la qualité | 24/11/2016 | 1. Le décret portant attribution, organisation et fonctionnement du fonds adopté en conseil des ministres
 | MCIPSPT/MEF/ MPD | CAB/SG/DBC/DAF/ CNSPSQAO/Institutions rattachées  | Réalisée |
| Créer une commission technique de mise en place de la haute autorité de la qualité et de l’environnement (HAUQE) et ses structures techniques de la qualité notamment l’agence togolaise de normalisation (ATN), l’agence togolaise de métrologie (ATOMET), le comité togolais d’agrément (COTAG)et l’agence togolaise pour la promotion de la qualité (ATOPROQ) | 30/11/2016 | 1. L’arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission technique signé
 | En cours de réalisation |
| Allouer une subvention de fonctionnement à la commission technique de mise en place de la HAUQE et ses structures techniques (ATN, COTAG, ATOMET, ATOPROQ) | 30/01/2017 | 1. Une subvention de fonctionnement est allouée dans le budget 2017 à la commission technique de mise en place
 | Non encore réalisée  |
| Allouer un budget de fonctionnement à la HAUQE et à ses structures techniques (ATN, COTAG, ATOMET, ATOPROQ) | 30/01/2017 | 1. Un budget de fonctionnement est alloué dans le budget 2017 à la HAUQE et ses structures techniques
 |
| Allouer un budget d’investissement à la HAUQE pour la construction du siège de l’infrastructure de la qualité | 1. Un budget d’investissement est alloué dans le budget 2017 à la HAUQE
 |
| Veiller au respect des normes de qualité (la qualité de vie, la réduction des nuisances de toute sorte, la protection de la nature etc.) par l’agence nationale de gestion de l’environnement dans ses activités  | 30/01/2017 | 1. Les activités de l’agence nationale de gestion de l’environnement sont conformes aux normes de qualité
 | MERF | SG/CAB/ANGE/ Institutions rattachées | Non encore réalisée |

|  |
| --- |
| 1. **A MOYEN OU LONG TERME**
 |
| Mettre en place un référentiel systématique professionnel aux normes de qualité | 31/04/2017 | 1. Un référentiel systématique professionnel aux normes de qualité est mise en place
 | MDBAJEJ | CAB/SG/DA/CRM/ Institutions rattachées | Non encore réalisée |
| Mettre en place un référentiel systématique de normes de qualité dans les professions artisanales | 1. Un référentiel systématique aux normes de qualité dans les professions artisanale sont mise en place
 |
| Mettre en place le fonds national de promotion de la qualité | 30/01/2017 | 1. Le fonds national de promotion de la qualité est opérationnel
 | MCIPSPT/MEF/ MPD | CAB/SG/DBC/DAF/ CNSPSQAO/Institutions rattachées | Non encore réalisée  |
| Mettre en place un système sécurisé d’évaluation des connaissances dans toutes les universités et centres de formations du Togo | 30/09/2017 | 1. Un système d’évaluation sécurisé est mise en place dans les toutes universités et centres de formations du Togo
 | MESR/MEPSFP/MEPSETFP | CAB/SG/DA/CRM/ Institutions rattachées/Universités publiques et privées | Non encore réalisée |
| Introduire dans les programmes d’enseignement et de formation à tous les niveaux les modules sur le concept de la qualité, la culture qualité et les outils de sa mise en œuvre | 1. Les modules qualité sont introduits dans les cursus scolaires et universitaires,
 |
| Soumettre systématiquement les marchés publics relatifs aux travaux et infrastructures (routes, ponts etc.) aux normes techniques en la matière | 31/03/2017 | 1. Les marchés publics relatifs aux travaux et infrastructures sont systématiquement soumis aux normes techniques
 | MIT | SG/CAB/DGTP/ Institutions rattachées | Non encore réalisée |
| Mettre en place une politique intégrée du transport de marchandises conforme aux normes de qualité | 30/03/2017 | 1. La politique intégrée du transport de marchandises conforme aux normes de qualité est mise en place,
 |
| 1. **A COURT TERME**
 |
| Faire adopter le décret relatif aux équipements sous pression | 30/01/2017 | 1. Le décret relatif aux équipements de sous pression est adopté en conseil des ministres
 | MME | SG et autres services du MME | Non réalisé |
| Elaborer et faire adopter la politique nationale de la qualité | 30/01/2017 | 1. La politique nationale qualité est élaborée et adoptée en conseil des ministres
 | MCIPSPT | SG/PFNSQAO/CNSPSQAO/HAUQE et Structures Techniques/DDI/DQM/DCIC/SAZOF | Non encore réaliséeLe document de politique nationale de la qualité a été validé le 14 juin 2016 |
| Généraliser un système national uniforme de mesure et d’essais dans les domaines des produits et services | 30/06/2017 | 1. Le système national uniforme de mesure et d’essais dans les domaines des produits et services sont adoptés et généralisés
 | Non encore réalisée |
| Elaborer et faire adopter le système international d’unités de mesure et veiller à sa mise en œuvre sur tout le territoire national  | 1. Le système international d’unités de mesure est élaboré, adopté et mise en œuvre sur le territoire national
 |
| 1. **A MOYEN OU LONG TERME**
 |
| Mettre en place un système de reconnaissance mutuelle d’un organisme national et régional d’agrément et d’accréditation des laboratoires, pour les étalonnages et les essais  | 30/04/2017 | 1. Le système de reconnaissance mutuelle d’un organisme national et régional d’agrément est mise en place
 | MCIPSPTMCIPSPT | SG/PFNSQAO/CNSPSQAO/HAUQE et Structures Techniques/DDI/DQM/DCIC/SAZOF | Non encore réalisée |
| Mettre en place l’agence togolaise de métrologie avec un laboratoire de référence  | 30/05/2017 | 1. .
	1. L’agence togolaise de métrologie est opérationnelle,
	2. Le laboratoire de référence est mise en place,
 | En cour de réalisationLe décret portant attributions, organisation et fonctionnement a été adopté le 24 décembre 2015 |
| Faire adopter le décret d’application de la loi sur la métrologie légale  | 24/12/2016 | 1. Le décret d’application est adopté en conseil des ministres
 | SG/PFNSQAO/CNSPSQAO/HAUQE et Structures Techniques/DDI/DQM/DCIC | En coure de réalisation |
| Mettre en place l’institut national de métrologie légale | 31/07/2017 | 1. L’institut national de métrologie légale est opérationnel,
 | Non encore réalisée |
| Adopter des méthodes compatibles et des procédures harmonisées pour déterminer, déclarer et éliminer les obstacles identifiés par un système d’information communautaire approprié | 31/05/2017 | 1. Les méthodes compatibles et des procédures harmonisées pour déterminer, déclarer et éliminer les obstacles identifiés par un système d’information communautaire approprié sont adoptées
 | Non encore réalisée |
| Préparer, adopter, appliquer et maintenir les mesures relatives à la normalisation, aux procédures d’autorisation ou d’habilitation, à la métrologie et à la gestion de l’environnement | 30/06/2017 | 1. Les mesures relatives à la normalisation, aux procédures d’autorisation ou d’habilitation, à la métrologie et à la gestion de l’environnement sont adoptées et appliquées
 | Non encore réalisée |
| Mettre en place l’agence togolaise de normalisation | 30/04/2017 | 1. L’organisme d’élaboration des normes est opérationnel,
 | En cour de réalisationLe décret portant attributions, organisation et fonctionnement a été adopté le 24 décembre 2015 |
| Mettre en place l’agence togolaise de promotion de la qualité | 30/04/2017 | 1. L’organisme de promotion de la qualité est opérationnel,
 | En cour de réalisationLe décret portant attributions, organisation et fonctionnement a été adopté le 24 décembre 2015 |
| Mettre en place un organisme de coordination de l’infrastructure qualité et de gestion de l’environnement | 1. L’organisme de coordination de l’infrastructure qualité et de gestion de l’environnement est opérationnel
 |
| Amener le secteur privé à introduire systématiquement les normes de qualité dans les appels d’offre et à adopter les nomes en vigueur pour tout service et produit | 31/03/2017 | 1. .
	1. Les appels d’offres des opérateurs privés respectent les normes de qualité,
	2. Les services et produits des opérateurs économiques privés sont conformes aux normes
 | Non encore réalisée |